COMITÉ PAUVRETÉ & POLITIQUE

Pour une politique juste et efficace mise délibérément
au service de l'Homme, à commencer par le plus démuni
Association reconnue d'intérêt général

Août 2015

Quelle mondialisation au XXIème siècle ? (2)

INTRODUCTION.

Rendre la mondialisation plus humaine, implique d'agir au moins dans trois directions.

- Remettre la démocratie d'aplomb.
- Définir une forme de capitalisme capable de promouvoir le développement durable, pour remettre l'économie au service de l'Homme, et la finance au service de l'économie.
- Développer le « bien vivre ensemble » et assurer l'égalité des chances entre les citoyens.

Ce programme semble immense, voire inatteignable. En réalité, il est plus simple qu'il n'y parait. Il faut d'abord redéfinir un projet pour l'Europe (qui manque cruellement). Il faut ensuite partager le constat réalisé à Davos en 2014, à savoir l'échec de la mondialisation. **Ce n'est tout de même pas hors de portée !**

Sur cette base, les Etats doivent s'accorder pour prendre les mesures adéquates afin de remettre la démocratie d'aplomb (gangrenée notamment par le phénomène de corruption) et développer le « bien vivre » ensemble. **Nous formulons de nombreuses propositions dans ces deux directions, à la fois dans notre livre publié en 2014 : « 2030 : faisons un rêve » et dans les volets « sociétal » et « environnement » de notre site internet.**

Reste alors à imaginer une forme de capitalisme capable de promouvoir le développement durable, pour remettre l'économie au service de l'Homme, et la finance au service de l'économie. C'est l'objet de cette note. Il ne s'agit pas d'inventer quoique ce soit, où encore de revenir à un type de capitalisme du passé, mais de prévoir des règles claires, contraignantes et justes pour le commerce mondial, en cohérence avec les droits de l'Homme et de la démocratie, le tout dans le respect de l'environnement.

53 grand Rue - 60540 PUISEUX LE HAUBERGER – Tél : +33 (0)3 44 26 56 07
site internet : www.pauvrete-politique.com - e-mail : pauvrete.politique@9online.fr

Citons pour mémoire la nécessité de mettre en place d'urgence un système monétaire digne de ce nom, qui empêche que les règles du commerce mondial puissent faussées par tel ou tel grand acteur, via des manipulations monétaires. Aujourd'hui, nous sommes dans un « non système monétaire » qui cause de graves dommages.

Ajoutons que la corruption qui a explosé depuis les années 80 (ouverture des frontières) doit être combattue avec la plus grande énergie, ce qui est loin d'être le cas partout.

En complément, on peut agir dans cinq grandes directions pour commencer.

I – METTRE EN PLACE UNE FISCALITE ADAPTEE A UNE ECONOMIE OUVERTE.

Ce point est de la responsabilité à la fois de chacun des 28 pays européens et de l'Union Européenne. Quant il aura été correctement réglé à ces deux niveaux, il sera possible d'inciter d'autres pays du monde à retenir les meilleures solutions de telle sorte que le « juste impôt » soit payé dans les pays où sont réalisés les bénéfices. **On ne pourra jamais obtenir une mondialisation humaine et « apprivoisée » tant qu'elle s'analysera comme une véritable « passoire fiscale », et qu'on ne luttera pas avec acharnement contre les paradis fiscaux.**

Parmi les mesures à prendre :

1 - ADAPTER NOTRE FISCALITE A LA REALITE D'AUJOURD'HUI.

En d'autres termes faire en sorte que le niveau de bon nombre d'impôts soit le moins possible lié à la présence sur un territoire, ce qui permet de taxer les produits et services importés au même niveau que les produits fabriqués sur place. La concurrence devient alors plus juste et plus équitable. A cet égard, la tva sociale, la taxe sur les transactions financières ou encore la taxe sur les billets d'avions sont des exemples à partir desquels il faut innover tout en s'assurant de l'équité de la réforme.

2 - SUPPRIMER L'UNANIMITE POUR LES QUESTIONS FISCALES EN EUROPE.

Aucun paradis fiscal ne devrait exister en Europe. Les Etats ont transformé le grand projet Européen en champ clos d'une concurrence fiscale déloyale. L'évasion fiscale coûte 2.000 milliards d'euros par an aux contribuables européens. Il faut revoir tout ce problème et notamment la base taxable de l'IS. Voir ci(après.

3 - EN EUROPE D'ABORD, PUIS SUR LA PLANETE : IMPOSER LA TRANSPARENCE SUR LES RULINGS.

Une directive européenne a été lancée pour imposer d'ici janvier 2016 la transparence entre États membres sur les « rulings fiscaux », ces accords entre une entreprise et le fisc d'un pays, quant au niveau d'imposition sur lequel doit tabler l'entreprise pour les années futures.

4 – INSTAURER LA COMMUNICATION DE LA COMPTABILITE PAYS PAR PAYS.

La Commission évoque régulièrement la possibilité d'imposer aux entreprises une comptabilité pays par pays. Ce principe veut que les multinationales transmettent aux fiscs des pays où elles opèrent les informations détaillées, pays par pays, sur leur chiffre d'affaires, leurs profits, leurs effectifs, ainsi que les impôts qu'elles y ont payés.

Cela permet de connaître la façon dont les entreprises jonglent avec les territoires, localisant leurs profits dans les paradis fiscaux et créant artificiellement des déficits pour leurs filiales logées dans des pays à fiscalité normale, où elles font en général leur business.

Forgé en 2003 par le comptable britannique Richard Murphy ce concept est l'une des armes que compte utiliser l'OCDE, même si Murphy estime que l'organisation internationale en a détourné l'esprit, car elle risque d'en exclure les pays en développement. En juillet 2013, la France avait montré la voie en imposant ce type de reporting pour les banques dans sa Loi de séparation bancaire, reprenant une modalité votée par le parlement européen. L'Europe a suivi et a imposé le même type de mesure pour les industries extractives.

Il est étonnant que l'on, *«ne soit toujours pas capable de demander aux entreprises ce qu'elles font exactement en Europe : quelles sont leurs filiales ? leurs stratégies fiscales ? Cela reste un mystère… »*.

5 – INSTAURER LA CONSOLIDATION FISCALE.

Cette mesure est présentée comme la disposition-phare du plan européen. Elle est aussi la plus technique et la plus ancienne. Il s'agit de « l'assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés » (Accis). Ce texte, prêt depuis plus de quatre ans, propose qu'une entreprise présente dans plusieurs pays européens applique ce que les experts nomment la taxation unitaire : il s'agit de considérer toutes les filiales d'une multinationale comme une seule et même entreprise, d'évaluer ses bénéfices totaux, où qu'ils soient localisés, puis de les diviser proportionnellement en fonction des pays où l'activité de l'entreprise est réellement effectuée. Chaque État est ensuite libre de taxer à la hauteur qu'il souhaite la portion de bénéfices qui lui a été « attribuée ».

Cette solution, déjà adoptée par les États-Unis pour son commerce intérieur, est considérée comme l'arme la plus sûre pour tuer dans l'œuf les stratégies d'optimisation plus ou moins loyales des entreprises : ce ne sont plus les fiscalistes qui décident où sont localisés les bénéfices, mais les États qui reprennent l'initiative.

Problème : sur les questions de fiscalité, toute nouvelle mesure européenne doit recueillir l'accord des 28 États membres, et l'Irlande et les Pays-Bas bloquent depuis des mois cette mesure qui les priverait de leur fonds de commerce, basé sur les montages fiscaux acrobatiques des entreprises qu'ils accueillent.

Source : Une grande partie de ce chapitre est reprise d'un document du 18 juin 2015 intitulé : *« Contre « les Intaxables », la Commission tire à blanc »,* par Dan Israel, que l'on

trouve sur : **http://www.mediapart.fr/journal/international/180615/contre-les-intaxables-la-commission-tire-blanc**

II - NEGOCIER L'OBLIGATION DE LA RECIPROCITE DES ECHANGES.

La libéralisation des échanges par la suppression des droits de douane a pour effet de déplacer la fabrication de certains biens dans des lieux plus propices à sa production au meilleur rapport qualité-prix. C'est la théorie de l'avantage comparatif.

Selon le promoteur cette théorie, David Ricardo, cela ne peut être bénéfique que si les différents partenaires aux échanges se spécialisent dans les domaines où ils sont les meilleurs, et parviennent ainsi à un équilibre minimal entre importations et exportations.

En revanche, quand l'un des partenaires attire chez lui la majorité de la production, car il est extrêmement compétitif, et inonde ses partenaires de ses exportations, le système, au lieu d'être « gagnant-gagnant » devient « gagnant–perdant ».

Il se trouve que les manipulations monétaires peuvent influencer considérablement l'avantage ou le désavantage comparatif. Cela peut conduire un pays à une désindustrialisation injustifiée économiquement.

Entre janvier 2002 et mai 2008 le dollar s'est déprécié de plus de 50% contre l'euro. Depuis il s'est revalorisé de 30%. Il n'est pas possible de "faire du commerce" ou d'établir des plans d'investissement avec de telles fluctuations. La Chine l'a bien compris. Et ce d'autant que les missions des banques centrales respectives ne sont pas les mêmes. La BCE doit veiller à la seule stabilité des prix sans avoir une politique de taux de change. Alors que la FED pour sa part doit favoriser la prospérité de l'économie américaine et ne s'est pas privée, dans son histoire, de manipuler le taux de change du dollar.

Ce point est donc crucial. Tant que le système monétaire mondial pourra être manipulé impunément par un ou plusieurs grands acteurs, Il faut donc prévoir la réciprocité des échanges, afin de lutter contre les pratiques de dumpings fiscal, social et environnemental dès lors qu'elles prennent trop d'ampleur.

Des solutions existent. Timothy Geithner, le secrétaire d'Etat américain, avait proposé que chaque Etat limite à 4 % de son PIB son excédent ou son déficit commercial. Plus modestement, Lionel Stoléru, chargé en 2011 d'une étude sur ce sujet, proposait que chaque Etat fortement excédentaire ou déficitaire s'efforce de baisser pendant trois ans son excédent ou son déficit d'un demi-point de PIB par an. Selon lui, «cela suffirait sans doute à ramener les échanges mondiaux et l'emploi à l'équilibre».

Certes, nos produits exportés contiennent pour 40% des composés importés, ce qui complique le problème, mais ce n'est pas une raison pour laisser s'installer des déséquilibres qui nuisent gravement aux Hommes, en leur retirant du travail.

Il faut également imposer l'ouverture des marchés publics aux entreprises étrangères, comme c'est le cas en Europe. C'est un point clé de la réciprocité des échanges. Si de grands acteurs s'y opposent (c'est le cas des Etats Unis par exemple) on pourrait alors imaginer un « small business act » en Europe. La situation actuelle nuit gravement à de nombreuses entreprises européennes, et à leurs salariés.

III– CREER UN LABEL POUR GARANTIR L'ETHIQUE DANS LA FABRICATION INDUSTRIELLE

La mondialisation dont rêvent les peuples est celle où, au lieu de prendre aux autres à coups de dumpings monétaires, sociaux, fiscaux et écologiques, chacun appuiera son développement sur le progrès social, sur l'amélioration de la qualité de vie et sur le respect de l'environnement.

La création d'un label pour garantir l'éthique dans la fabrication industrielle, a pour objectif de préparer cette mondialisation dont nous rêvons.

C'est un outil au service des consommateurs européens qui pourront ainsi exiger des progrès dans les conditions de fabrication des produits qu'ils achètent, facilitant ainsi la prise en compte des dimensions sociale et environnementale dans le commerce mondial.

Certes, beaucoup de produits mis en marché en France contiennent des composés importés, ce qui complique le problème. C'est une difficulté, mais ce n'est pas une raison pour rejeter l'idée. Le problème est connu, et géré dans le cadre d'autres signes de qualité.

I - QUE PEUT-ON ATTENDRE CONCRETEMENT DE CE LABEL ?

Aujourd'hui, il n'existe pas de label utilisable par n'importe quelle entreprise dans le monde, garantissant que les produits fabriqués en usine, le sont dans conditions acceptables. En effet :

- le commerce équitable concerne la rémunération des **producteurs agricoles** du tiers monde, et pas la fabrication de produits transformés,

- le label français « made in respect » (excellent !) ne concerne que les PME, et les fabrications françaises,

- la dénomination « éthique sur étiquette » appartient à un collectif qui lutte pour de meilleures conditions de fabrication des produits mis sur le marché mondial, mais ne prévoit pas d'étiquetage sur les emballages.

Ce label que nous proposons est un outil complémentaire à la disposition des consommateurs, leur offrant la possibilité de prendre en compte les conditions de fabrication, lorsqu'ils achètent un produit, qu'il ait été fabriqué en Europe ou dans le reste du Monde. Il est applicable également aux services.

On peut en attendre deux avantages principaux qui sont étroitement liés :

- rendre la mondialisation porteuse de progrès
- Donner un contenu concret à l'économie sociale de marché européenne

1- Rendre la mondialisation porteuse de progrès.

Il s'agit de tirer de manière irréversible la mondialisation par le haut, pour la rendre plus équitable, et éviter des drames du type de celui rappelé dans notre éditorial.

Alors que dans son principe, la mondialisation est une bonne chose, elle paupérise aujourd'hui de très nombreux citoyens dans les pays développés, notamment en Europe.

Pire. Du fait de l'absence d'un tel label, les entreprises faisant fabriquer des produits dans les pays en développement n'ont aucune raison d'imposer à leurs sous-traitants des conditions sociales et environnementales minimum. En effet, les consommateurs des pays développés ne demandent rien, puisqu'ils ne sont pas informés des conditions de travail dans ces pays, si bien que tous les excès sont possibles.

D'où de trop nombreux exemples de travail indécent, quand ce n'est pas de l'esclavage pur et simple.

2 - Donner un contenu concret a l'économie sociale de marché européenne

C'est la deuxième conséquence de notre proposition. L'article 3 du traité sur l'Union Européenne est très éclairant.

Aux termes de cet article, **L'Union Européenne … « œuvre pour le développement durable de l'Europe** fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, **une économie sociale de marché hautement compétitive**, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Elle promeut le progrès scientifique et technique.

Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant…. »

L'économie sociale de marché correspond à un capitalisme de type « Rhénan », tel qu'il existait en Allemagne et en France pendant les trente glorieuses, par différence avec une économie administrée de type communiste, ou avec une économie ultra libérale de type anglo-saxon.

Malgré cet article 3 du traité européen, beaucoup de citoyens de l'UE ont une perception différente de la situation. Ils vivent l'économie européenne comme une économie de type anglo-saxon, qui privilégie le profit à court terme sur tout le reste ou presque.

Il est vrai que des phénomènes tels que le chômage de masse, les précarités, et le développement des travailleurs pauvres sont à l'opposé des « promesses » contenues dans cet article 3.

Le label proposé permettra aux consommateurs européens de vérifier les conditions de fabrication des produits qu'ils achètent, et d'imposer leurs vues via leurs actes d'achat.

Ce projet de création d'un label n'est donc pas un réflexe frileux de repli sur soi. Il a pour but d'instaurer la décence dans les pays pauvres.

Il revient à inscrire la mondialisation dans une dynamique de progrès social, d'amélioration de la qualité de vie et de respect de l'environnement. Bref, de développement durable, qui tirera tout le monde vers le haut, au lieu de paupériser les classes moyennes et pauvres des pays riches, tout en exploitant trop souvent les salariés des pays pauvres.

Derrière cette proposition, sont en réalité posés le rôle de l'entreprise, et la forme de capitalisme la plus appropriée pour remettre l'Homme au centre de l'activité économique.

2- COMMENT FONCTIONNERA CE LABEL ?

Ce nouveau label doit être facultatif, et concerner les produits européens ou importés[1].
Le droit d'étiqueter des produits avec ce label sera donné à toutes les entreprises, sous réserve du respect d'un cahier des charges connu du public, et vérifié par des organismes certificateurs comme il en existe plusieurs en Europe. Le cahier des charges, consultable en permanence sur internet, concernera les volets économique, social et environnemental, liées à la fabrication des produits.

Il se réfèrera au maximum à des normes internationales telles que celles de l'organisation Internationale du Travail. Il comportera bien sûr plusieurs niveaux pour tenir compte de la situation actuelle des pays de production. Il s'appuiera sur le respect de la déclaration universelle des droits de l'Homme, signée à l'ONU le 10 décembre 1948.

En France, l'opinion publique est largement prête à une telle initiative. Les « labels » tels que « commerce équitable », « Bio », agriculture raisonnée » ou les mentions telles que « produit en Bretagne », ou encore « fabriqué en France » « Made in respect » ont en réalité pour but de faire prendre en compte les conditions sociales et environnementales de la fabrication des produit, et défendre l'économie d'une région. Leur succès s'amplifie chaque année.

---

[1] Cette solution est compatible avec les règles de l'OMC, car le label proposé est utilisable de façon facultative par n'importe quelle entreprise de n'importe quel pays. Il n'y a aucune atteinte à la concurrence, ni aucun protectionnisme déguisé.

3 – TROIS REMARQUES.

1 - Cette proposition ne règlera pas tous les problèmes, loin de là. C'est seulement la première marche d'un escalier. Par contre, l'escalier se montera d'autant plus vite que les consommateurs des pays riches prêteront attention aux conditions de fabrication des produits qu'ils achètent, y compris lorsqu'ils ne sont pas fabriqués en France. **La communication sur ce label et son objectif sont donc déterminants.**

La mondialisation sera alors un moteur du progrès social et environnemental. La pauvreté diminuera. La compétition sera loyale. L'économie sociale de marché sera mieux perçue par les citoyens.

3 - Ce label est de l'intérêt de tous. Plus on paupérisera injustement une fraction importante de la population mondiale, plus le redressement sera difficile, plus les cohésions sociales seront mises à mal, plus les tensions se développeront.

On connait les objections les plus fréquemment avancées (complexité de la chaîne de fabrication, sous-traitance cachée etc..). En réalité, elles sont surmontables. De toute façon, la mondialisation ne peut pas reposer sur des violations nombreuses et répétées de la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948.

Lorsque nos ancêtres ont mis un terme à l'esclavage, ils ont certainement eu à faire face aux mêmes objections. Néanmoins, ils l'ont fait.

IV – METTRE A EGALITE LE DROIT DU COMMERCE, LE DROIT DU TRAVAIL, ET LE DROIT ENVIRONNEMENTAL.

On ne peut plus éluder et reporter ce problème[2].

Actuellement dans toutes les démocraties, le droit du commerce, le droit social et le droit environnemental sont au même niveau. Par exemple, en France :

- les entreprises doivent respecter le droit commercial. en cas de défaillance, elles seront condamnées par les tribunaux de commerce

- elles doivent respecter le droit du travail. en cas de défaillance, elles seront condamnées par le conseil des prudhommes

- elles doivent respecter le droit de l'environnement. en cas de défaillance, elles seront condamnées par le tribunal de grande instance ou le tribunal correctionnel. Rien de tel dans la mondialisation. Aucun pays ne peut

[2] L'effondrement, le 24 avril, du bâtiment Rana Plaza, près de Dacca au Bangladesh, a fait plus de 1 100 morts et se classe parmi les catastrophes les plus meurtrières de l'histoire du travail. Pourtant, cette tragédie se distingue radicalement par ses causes et révèle, au-delà des très bas salaires ou des mauvaises conditions de travail, les formes extrêmes de production qui se cachent derrière la mondialisation.

s'opposer a l'importation d'un produit sur son territoire, des lors que les règles du commerce sont respectées, même si le produit a été fabrique dans des camps de travail force (en piétinant la charte de l'Onu et les textes de l'organisation internationale du travail) et au prix de dégâts environnementaux majeurs.

Par voie de conséquence, dans la mondialisation, le droit du commerce est devenu supérieur aux autres droits. C'est totalement inacceptable au xxieme siècle.

LE CONSENSUS POUR AGIR

Heureusement, il y a aujourd'hui consensus pour modifier cette situation.

1 - Monsieur Ban ki moon, Secrétaire General de l'Onu s'est exprimé publiquement sur ce point à Beyrouth le 3 juin 2011 en déclarant : « Nous ne pourrons construire un monde juste et équitable que lorsque nous accorderons un poids égal aux trois composantes du développement durable, a savoir les composantes sociale, économique et environnementale ».

2 - Le Parlement Européen, dans sa résolution du 29 juin 2011 sur une nouvelle politique commerciale pour l'Europe, a précisé expressément au point 6 que « l'inclusion des normes sociales et environnementales et des droits de l'homme devrait être obligatoire dans tous les accords de libre-échange ».

3 - Dans un discours prononcé le 23 sept 2009 devant l'assemblée générale des Nations Unies, **le Président de la République Française** déclarait :

« …… nous ne pouvons pas laisser le droit du commerce imposer seul sa loi. Je crois au libre-échange mais il y a des normes fondamentales qui existent, nous sommes membres de l'organisation mondiale de la santé, à quel titre et de quel droit bafouons-nous le droit à la santé de ceux qui n'ont rien ? nous sommes membres l'organisation internationale du travail, qui a défini huit normes fondamentales du travail, pourquoi accepter que ces normes soient bafouées ? le droit à la santé, le droit à un minimum de respect de la question sociale, le droit de la protection de la planète compte autant que le droit du commerce, il n'y a pas un de ces droits qui est supérieur aux autres ».

Il a réitéré le propos dans le discours d'ouverture du forum de Davos, le 27 janvier 2010 : « ……..l'avancée décisive à mes yeux serait de mettre le droit de l'environnement, le droit du travail, et le droit à la santé à égalité avec le droit du commerce. c'est une révolution dans la régulation mondiale et cela implique que les institutions spécialisées puissent intervenir dans les litiges internationaux et notamment commerciaux par le biais de questions préjudicielles. la communauté, internationale ne peut pas continuer à être schizophrène, oui nous sommes schizophréniques ! »…

« ….nous renions à l'OMC ou au FMI ce que nous décidons à l'OMS ou à l'OIT. mais ce sont les mêmes ! ce sont les mêmes pays, ce sont les mêmes dirigeants, on ne peut pas tenir dans la même année deux discours totalement différents selon qu'on est dans une enceinte différente, ce n'est pas comme cela que l'on ramène la confiance et qu'on est à la hauteur de ses responsabilités…….. »

Cette politique est toujours celle de la France. Le nouveau président de la république française, élu depuis trois ans, n'a jamais démenti ces propositions de son prédécesseur. Il était à Davos en janvier 2015.

4 – Les partis politiques français se sont également prononcés dans ce sens lors de congrès au cours des dernières années.

5 – Le Parlement Européen s'est à nouveau exprimé sur ce sujet le 8 juillet 2015, dans des termes jusqu'ici jamais employés. Voir ci-après.

COMMENT PROCEDER ?

1 – La technique de la question préjudicielle

Parmi les réponses possibles, la France a proposé devant l'Organisation Mondiale du Travail (OIT) le 15 juin 2009 de retenir le système de la question préjudicielle, bien connu en Europe.

….« L'idée est que les institutions spécialisées puissent intervenir dans les litiges, notamment les litiges commerciaux, par le biais de questions préjudicielles. Ainsi le juge du commerce ne serait plus le seul à décider. Ainsi le droit commercial ne serait plus le seul à prévaloir. Ainsi l'OIT serait obligatoirement saisie chaque fois que dans un contentieux impliquant des états une question relative au respect des droits fondamentaux du travail serait posée[3]. Le FMI serait obligatoirement saisi quand se trouverait posée une question relative au dumping monétaire ou à ce que l'on pourrait qualifier de «dumping prudentiel». La future organisation mondiale pour l'environnement serait obligatoirement saisie en matière de dumping environnemental. De la sorte, la logique marchande ne pourrait plus l'emporter sur toutes les autres et toutes les règles deviendraient véritablement des normes que chaque institution internationale spécialisée s'appliquerait à faire respecter pour ce qui concerne son domaine de compétence ».

2 – L'introduction de clauses sociales et environnementales contraignantes dans les accords bilatéraux ou multilatéraux sur le commerce mondial.

Le Parlement Européen a voté le 8 juillet dernier une résolution donnant le feu vert à la Commission européenne pour poursuivre les négociations de l'accord de libre échange transatlantique, acceptant également la mise en place d'un système d'arbitrage pour protéger les investisseurs.

---

[3] Par exemple, les Etats Unis (première puissance mondiale, et Continent le plus riche de la planète), refusent de ratifier six des huit conventions fondamentales de l'OIT :

- n° 29 (travail forcé, **1930**),
- 87 (liberté syndicale et protection du droit syndical, **1948**),
- 98 (droit d'organisation et de négociation collective, **1949**),
- 100 (égalité de rémunération, **1951**),
- 111 (discrimination (emploi et profession), **1958**)
- et 138 (âge minimum, **1973**).

Ils s'attribuent ainsi un avantage compétitif indû.

Ce n'est pas tout. Il a émis de fortes exigences sur le volet dénommé « développement durable » de cet accord, qui incluent les dimensions sociale et environnementale. On trouve cette résolution sur : http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2015-0252+0+DOC+XML+V0//FR

On lit par exemple :

> **« veiller à ce que l'accord garantisse le respect plein et entier des normes de l'Union dans le domaine des droits fondamentaux grâce à l'insertion d'office d'une clause sur les droits de l'homme, juridiquement contraignante et suspensive, dans les accords commerciaux conclus par l'Union européenne avec des pays tiers »;**
>
> « promouvoir la coopération entre l'Union européenne et les États-Unis au niveau international afin de favoriser l'élaboration de normes communes de durabilité en matière de marchés publics à tous les niveaux de pouvoir fédéraux et infra-fédéraux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord sur les marchés publics, qui a récemment fait l'objet d'un réexamen; **et favoriser l'adoption et le respect des règles de responsabilité sociale des entreprises sur la base des principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) »;**
>
> **« veiller à ce que le chapitre sur le développement durable soit contraignant et exécutoire et ait pour objectif la (ratification), la mise en œuvre et l'application intégrales et effectives des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de leur contenu, de l'Agenda pour le travail décent de l'OIT ainsi que des accords internationaux fondamentaux dans le domaine de l'environnement;** les dispositions doivent viser au renforcement de la protection des normes en matière de travail et d'environnement; un chapitre ambitieux sur le commerce et le développement durable doit également comporter des règles sur la responsabilité sociale des entreprises basées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et un dialogue clairement structuré avec la société civile »;
>
> **« veiller à ce que les incidences économiques, sociales et environnementales du PTCI et ses conséquences pour l'emploi fassent l'objet d'une évaluation ex ante complète de l'impact du commerce sur le développement durable (EICDD), dans le respect plein et entier de la directive de l'Union en la matière, avec la participation claire et organisée de tous les acteurs concernés, dont la société civile**; demande à la Commission de réaliser des études d'impact comparatives approfondies pour chaque État membre ainsi qu'une évaluation de la compétitivité des secteurs de l'Union et des États-Unis afin de pouvoir disposer de projections en matière de création et de suppression d'emplois dans les secteurs concernés dans chaque État membre, les coûts d'ajustement pouvant alors être partiellement supportés par des fonds de l'Union et des États membres »;
>
> **« veiller à ce que le PTCI favorise l'utilisation et la valorisation des biens et services respectueux de l'environnement , notamment en facilitant leur développement, et en simplifie l'exportation et l'importation, ce qui permettra ainsi d'exploiter le potentiel environnemental et économique considérable que recèle l'économie transatlantique, en s'articulant sur les négociations en cours concernant l'accord**

relatif aux biens écologiques, dans le but de concourir à la lutte contre le réchauffement de la planète et de créer de nouveaux emplois dans l'économie verte »;

On le voit : ce sujet est bien appréhendé. Les solutions techniques qui permettent de progresser sensiblement vers une forme de capitalisme capable de promouvoir le développement durable existent. Il est étonnant que les démocraties répugnent à prendre ce thème à bras le corps.

V - DRESSER DES BILANS REGULIERS DE LA MONDIALISATION.

C'est le B.A BA.

Alors que les accords internationaux ont une valeur juridique supérieure aux lois nationales, et affectent directement le quotidien des citoyens, il est inouï que la question du bilan régulier de ces accords soit en permanence passée sous silence.

Aucun bilan public et médiatisé n'est dressé sur les accords de l'Organisation Mondiale du Commerce. Or, le Président du Forum de Davos nous a appris en janvier 2014 que la gestion des conséquences de la mondialisation était un échec collectif, soulignant que «…. les 75 millions de jeunes sans emploi dans le monde font partie des risques de déflagration à court terme et que tout indique que ce type de menace ne fait que croître ». Il a même ajouté : *au fond, le message délivré par les militants antimondialisation* au tournant du siècle dernier était juste ». !!!

Voilà pourquoi des bilans sérieux et contrôlés doivent être effectués régulièrement, pour vérifier notamment si les études d'impact se révèlent exactes, que les promesses et les emplois sont bien au rendez-vous, ou si des événements imprévisibles les ont mises à mal.

C'est aussi la meilleure façon de constater que des difficultés imprévues sont apparues, et de proposer des solutions pour y remédier. En procédant de la sorte, nous sommes vraiment au cœur du développement durable.

Ces clauses de bilan et de correction des défauts des accords internationaux ou bilatéraux sur le commerce sont un impératif absolu.

Evidemment l'évolution, de la corruption doit également être un point clé de ces bilans, pour mieux l'éradiquer.